



## **PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le lundi 18 mars 2024  
(49)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd’hui, à 17 h 1, dans la pièce B45 de l’édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l’honorable Salma Ataullahjan (présidente).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Arnot, Ataullahjan, Bernard, Gerba, Omidvar et Pate (6).

*Participant à la réunion* : Robert Mason et Laura Salter, analystes, Bibliothèque du Parlement; Amely Coulombe, agente de communications, Direction des communications, de la télédiffusion et des publications.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 octobre 2023, le comité poursuit son étude de la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, intitulé « Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral », déposé au Sénat le 16 juin 2021 durant la deuxième session de la quarante-troisième législature.

**TÉMOINS** :

*Bureau de l’enquêteur correctionnel* :

Ivan Zinger, enquêteur correctionnel du Canada.

*St. Leonard's House Windsor*:

Catherine Brooke, directrice générale.

*À titre personnel* :

Rick Sauvé, pair mentor, Société Saint-Léonard du Canada.

L'honorablesénatrice Pate propose que nonobstant la pratique habituelle, et conformément à l'article 12-17 du Règlement, le comité soit autorisé à entendre des témoignages cet après-midi en l'absence de quorum, si nécessaire, pourvu que deux membres du comité soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ivan Zinger fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 58, la séance est suspendue.

À 18 h 7, la séance reprend.

Catherine Brooke et Rick Sauvé font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 19 h 4, la séance est suspendue.

À 19 h 12, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos, qu'une copie de cet enregistrement soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité ou les analystes du comité; qu'elle soit détruite par le greffier lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 19 h 51, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

*Le greffier du comité,*

Sébastien Payet